La retraite des agents généraux d'assurance
CAVAMAC

Régime de retraite de base RBL
Taux de cotisations 2026

Ce tableau vous indique l'assiette de revenus prise en compte au titre de votre activité non salariée ainsi que les 2 taux de cotisations appliqués à chaque tranche de revenus. En fonction de la cotisation réglée, vous validez des trimestres et des points de retraite.

Tranche 1 de cotisation : jusqu'à 48 060 € (PASS)	au taux de 8,73 %	= 4 196 € de cotisation maximale	et 557 points au maximum
Tranche 2 de cotisation : jusqu'à 240 300 € (5 PASS)	Au taux de 1,87 %	= 4 494 €	et 25 points au maximum

Une cotisation minimale de **573 €** est due quelle que soit la durée d'affiliation et donne lieu à la validation de 3 trimestres. Pour l'obtention de 4 trimestres par an, il faut justifier d'un revenu d'activité non salarié minimum égal à 600 fois le smic horaire.